



CRNA/SO avenue Beaudésert 33692 MERIGNAC Cedex Tel : 05 56 55 63 71 – Fax : 05 57 92 84 87
Lotus Notes : fo-crnaso@regis-dgac.net / E-mail: fosnna.national@aviation-civile.gouv.fr / Site web: <http://www.snnafo.com>

Taux de cotisation 2012

Cher(e) adhérent(e)

Ci joint le taux de cotisation syndicale validé par le SNNA-FO. pour l'année 2012 qui, afin de répartir l'effort entre tous est fonction du salaire mensuel.

Revenus mensuels	Cotisation 2012
Elèves & stagiaires	60 €
Inférieurs à 1 500 €	90 €
Entre 1 501 et 2 300 €	115 €
Entre 2 301 et 3 100 €	135 €
Entre 3 101 et 3 900 €	155 €
Entre 3 901 et 4 700 €	175 €
Entre 4 701 et 5 500 €	195 €
Entre 5 501 et 6 300 €	220 €
Entre 6 301 et 7 100 €	240 €
Supérieur à 7 100 €	250 €
Retraités	60 €

Le montant de la cotisation est déductible des impôts à concurrence de 66%.
(Une cotisation annuelle de 155 € procure une réduction d'impôts de 103 €, le coût net est donc de 52 € pour l'agent).

Deux possibilités pour régler ta cotisation :

- par chèque avant le 1^{er} mars de l'année en cours à l'ordre de SNNA-FO à l'adresse suivante : Trésorerie Nationale SNNA-FO DSAC/SO B.P. 70116 - 33704 MERIGNAC CEDEX.
- par prélèvement en 3 fois (imprimé à demander).

Les adhérents qui ont opté pour le prélèvement auront leurs prélèvements ajustés (premier prélèvement le 5 mars).

Pour tout renseignement complémentaire contacter la permanence nationale au 05.57.92.84.86 ou fosnna.national@aviation-civile.gouv.fr,

Le Secrétaire Général Adjoint
chargé de la trésorerie
Patrick HERBIN

Le Secrétaire Général
Pierre MEYBON